Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Affaire Anne Giroud contre Etat de Vaud

Affaire Anne Giroud contre Etat de Vaud

Suite à la mise à pied, le 6 juin 2006, et au licenciement immédiat, le 26 juin 2006, de Mme Anne Giroud, en sa qualité de Cheffe du l'Office des bourses du canton de Vaud (OCBE), Mme Giroud a saisi le Tribunal des Prud'hommes de l'Administration cantonale vaudoise d'une action.

Le litige, qui résulte de divergences de vues, a trouvé son épilogue dans un accord. L'Etat de Vaud a annulé la décision de licenciement immédiat du rapport de travail le liant à Mme Anne Giroud, et les parties sont convenues que ce rapport de travail prenait fin à l'échéance du délai de congé légal de trois mois. Un règlement financier est intervenu.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 26 juin 2007

Les parties ayant convenu de s'en tenir au texte du communiqué, il ne sera pas donné de renseignements complémentaires.